

Palud leur concéda de nouveau ce privilège.

Si les maris, réfractaires aux ordres du seigneur de Luxeuil, s'avisèrent de passer outre, une autre charte accordait aux femmes le droit de sévir. Voici l'article :

“ Toutes et quantes fois qu'un mari frappe sa femme durant le mois de mai, les femmes du lieu, doivent le trotter sur l'âne, par joyuseté et esbattement, ou le mettre sur charrette et trébuchet, et conduire “dirry” (ainsi) trois jours durant, en lui baillant son droit, c'est assavoir pain, eau et fromage.”

Un homme marié de Devecey, ayant subi cette humiliante punition au mois de mai 1427, ses amis intentèrent un procès au beau sexe et voulurent le déposséder de ses droits. Mais le seigneur abbé de Saint-Vincent, par une salutaire ordonnance en date du 18 juin 1427, maintint énergiquement la coutume locale, et, depuis cette époque, le sexe fort n'osa plus regimber.

Telle est la force des traditions que la Révolution de 1789, qui supprima tant de privilèges, ne réussit pas à venir à bout de la prérogative accordée aux vaillantes Franc-Comtoises. En 1815 et jusqu'en 1840, la ville de Salins put voir encore plusieurs maris “trottés sur des ânes” pour avoir enfreint la charte.



Il se produit, au printemps, chez les hommes comme chez les plantes, les mêmes phénomènes. Une sève nouvelle coule en nous, notre sang et nos humeurs subissent une véritable rénovation et il convient, dès lors, à l'arrivée du printemps, de s'astreindre à un régime général sévère. Dans le passé, c'est bien dans ce but que l'Eglise institua le Carême avec son abstinence et son jeûne, qui permettaient aux estomacs fatigués par l'hiver de se reposer et de reprendre leur vigueur.

Si, au contraire, on continue à cette épo-

que à surexciter toutes les fonctions, il en résultera fatalement des désordres. Il vaut mieux s'astreindre à une hygiène attentive.

Levez-vous matin, l'air n'est jamais aussi bienfaisant qu'à l'aurore, bornez-vous à une alimentation rationnelle, prenez de l'exercice et ne négligez pas le vieux purgatif qui était en cette saison la règle de nos pères et dont ils se trouvaient bien.

L'autre raison pour laquelle le printemps est une saison dangereuse, au moins à ses débuts, réside dans les perniciox effets de la température.

Sous le prétexte que les journées sont chaudes, on ne se couvre plus que de vêtements légers. Or, après l'engourdissement de l'hiver, notre organisme est sensible et, d'autre part, le thermomètre fait, à certaines heures, de brusques écarts qui peuvent avoir pour nous les plus graves conséquences.

Il en résulte, en effet, chez le phthisique une accélération des désordres du bacille de la tuberculose, chez les rhumatisants et les arthritiques un fréquent réveil des symptômes douloureux ; chez ceux-là des douleurs gastriques, chez ceux-ci des troubles intestinaux, chez d'autres des bronchites, des névralgies, etc.

Enfin, cette période de brumes, de brouillards, les variations météorologiques font éclore toute la série des fièvres éruptives : rougeole, varicelle, scarlatine, etc., sans parler de ce désagréable mal qu'on désigne du joli mot d'influenza.

Il est un vieux dicton qui dit :

En avril
Ne quitte pas un fil,
En mai,
Ote qui te plaît.

Les vers sont mauvais, mais le conseil est bon. On se trouvera toujours bien en le suivant.

